

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 27 MARS 2024, 09h00

Ordre du jour :

- Le budget 2024
- Le rapport égalité femmes-hommes



CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

DU 28 MARS 2024

• BUDGET PRIMITIF 2024

Contexte

En 2024, GrandAngoulême intensifie le déploiement de son projet d'agglomération, qui se traduit à travers son budget primitif. Plusieurs marqueurs forts réaffirment son action volontaire et engagée pour le territoire. Parmi les projets prioritaires au cœur de l'investissement communautaire, se trouvent :

• L'habitat

Avec le soutien financier sans précédent à la production et la rénovation, pour une progression de 50% des crédits consacrés au soutien à la construction, à la reconstitution et à la réhabilitation de logements publics, ainsi que ceux dédiés à l'aide à la requalification des logements privés.

• La Transition Énergétique

L'intensification des projets de la feuille de route de la Transition Énergétique par :

- le verdissement de la flotte de véhicules
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur un ensemble de bâtiments communautaires,
- le développement des transports en commun (exemple : navette cœur d'agglomération) et l'accroissement des offres de mobilités actives
- la protection du vivant
- la sobriété foncière

• Les centralités et les commerces de proximité

GrandAngoulême accompagne les nouvelles entreprises à s'installer sur son territoire, tout en soutenant ses commerces existants:

- le déploiement d'un plan d'ensemble de soutien à l'achat local
- l'accompagnement à l'installation et au développement
- l'amélioration du fonctionnement urbain
- la promotion de l'offre commerciale de proximité

• Les actions en faveur des communes

L'agglomération accentue sa relation avec les communes avec toujours plus d'appui :

- la création de nouveaux fonds de concours
- la création d'une centrale d'achat
- le schéma directeur des équipements sportifs

Ainsi, l'agglomération maintient sa priorité de soutien aux communes à travers :

- 11 fonds de concours : les colonnes enterrées, les dépôts de branchage, les équipements sportifs, les sports de raquette, le soutien aux commerces, la culture, les pistes cyclables, la solidarité maintenues et apparition de **nouveaux fonds de concours** :

- **Transition écologique et de biodiversité** pour 25 000 €
- **Structures Petite Enfance** pour 300 000 €
- **Patrimoine vernaculaire** pour 60 000 €
- **Dynamisation des centralités et soutien au commerce** pour 120 000€
- **Sports de raquette** pour 250 000€



Près de 2 M€ seront investis pour accompagner les communes au plus proche de leurs besoins.

Cette année encore, le budget sera présenté sous la forme des neuf budgets votés (un principal et huit annexes).

Le montant total des budgets cumulés s'élève à 281,6 M€,
dont près de 198 M€ en fonctionnement et près de 84 M€ d'investissements.

Un budget articulé en trois axes prioritaires

- **Pilier 1 - 16,2 M€ dont 7,1 M€ d'investissements**

Une agglomération qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes.

GrandAngoulême investit dans :

- le bien-être des familles, pour l'enfance et un égal accès aux services de proximité : 1,05 M€
- un habitat accessible, adapté et économe en énergie à hauteur de 4,2 M€
- la culture : 4,4 M€

- **Pilier 2 - 62,1 M€ dont 24,3 M€ d'investissements**

Une agglomération qui s'adapte aux changements climatiques.

Ces exemples viennent illustrer cette démarche en faveur du développement durable :

- les initiatives en terme de développement des énergies renouvelables (verdissement de la flotte de véhicules et panneaux photovoltaïques en AP nouvelles) pour 3,7 M€ d'investissements
- la production et la distribution d'une eau de qualité et la préservation de l'environnement : 12,5 M€
- la gestion des déchets avec 8,8 M€

- **Pilier 3 - 7,6 M€ dont 4,2 M€ d'investissements**

Une agglomération qui favorise la création d'emplois et de richesses.

À ce titre, l'agglomération :

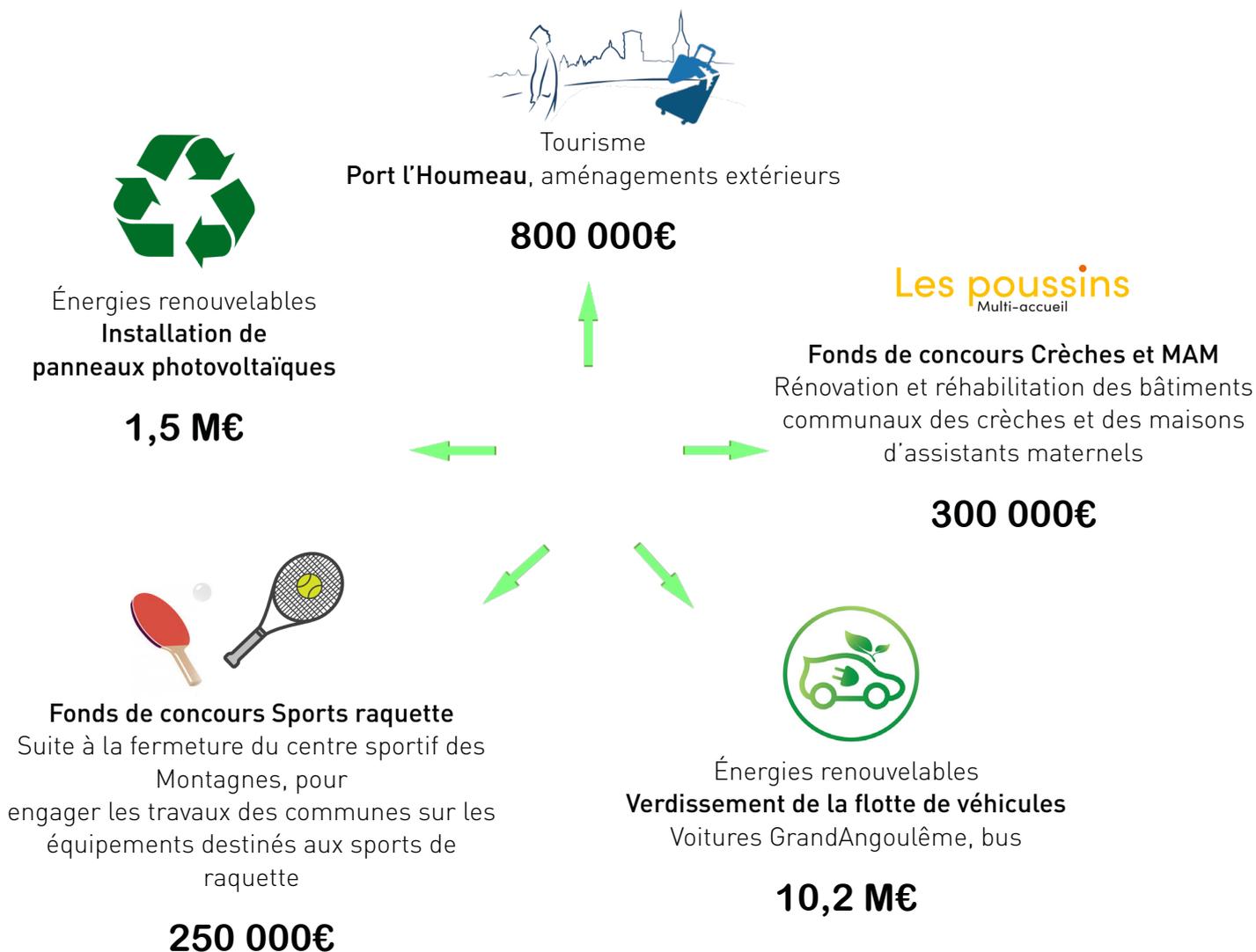
- favorise le développement de la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire, et conforte les pôles de compétences : 1,42 M€
- accompagne les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale : 384 000 €
- renforce l'identité du territoire en développant l'économie de proximité, et promeut l'achat local : 550 000 €
- aménage et rénove les zones d'activité communautaires pour 2,3 M€

Le socle de ressources au service des trois grands piliers du projet d'agglomération s'élève à 107.2 M€.

Les nouvelles autorisations de programme en chiffres

15 nouvelles autorisations de programme (AP) sont proposées
pour un **montant total de près de 16,6 M€.**

- Quelques investissements importants



CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

DU 28 MARS 2024

• RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Contexte

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, l'ensemble des élus de GrandAngoulême se mobilise en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ils agissent à travers des actions concrètes menées tout au long de l'année afin de faire changer les mentalités et tendre vers une équité visible.

• Cette parité s'exprime au sein du **rapport égalité 2023**, présenté en conseil communautaire le 28 mars prochain. Ce document met à la fois l'accent sur :

- les données internes à la collectivité
- les actions dans le cadre du Plan d'Action d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec un souci d'exemplarité
- les actions conduites dans les politiques publiques de l'agglomération

Les ressources humaines veillent à l'égalité

Cette année encore, la politique des ressources humaines de GrandAngoulême poursuit ses actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles se concrétisent à travers :

- **un réseau de 15 référents égalité** désignés, véritables sentinelles au plus près des agents communautaires, déployées dans tous les services et formées pendant 3 jours.
- **le nouveau règlement du temps de travail** adopté mi 2022, déployé dans 100% des services, qui prévoit de nombreuses dispositions visant à :
 - mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale
 - étendre le télétravail jusqu'à 2 jours par semaine
 - garantir l'accès facilité aux mesures de solidarité familiale, de proche aidant ou de paternité
 - la poursuite de la campagne de sensibilisation à l'égalité professionnelle : pour tous les agents, par une formation obligatoire de 3 heures visant à éveiller les consciences, déconstruire les préjugés et qualifier les agissements, notamment de discriminations, violences ou d'agissements sexistes. À ce jour, 220 agents ont suivi cette formation dont 156 en 2023, laquelle se poursuit en 2024.
- **former les agents sur une meilleure connaissance des éléments qui composent leur rémunération** pour permettre de prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La politique de la cohésion sociale et de la Ville soutient les femmes du territoire

Un plan d'action volontariste pour l'égalité entre les femmes et les hommes est impulsé par GrandAngoulême afin de sensibiliser la population en matière d'équité.

Le rapport égalité entre les femmes et les hommes prouve la diversité de ces actions, à travers 7 objectifs principaux :

- **Diffuser et promouvoir une culture de l'égalité**

La direction de la culture de GrandAngoulême s'engage à soutenir la création artistique des femmes lors d'évènements majeurs tels que la Journée du 8 mars ou lors du 25 novembre. La politique culturelle intègre aussi l'égalité par la valorisation des pratiques musicales portées par des femmes, dont les actions sont mises en œuvre par la Nef à la suite de l'étude « Les drôlesses musiciennes ».

- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles**



Le dispositif d'aide *Demandez Angela* fédèrent plus de 100 commerçants volontaires pour faire cesser le harcèlement de rue et proposer un lieu sûr aux victimes.

Aussi, un kit de communication (flyer, macaron, page web) a été produit en parallèle de cette démarche.

Les numéros utiles en cas de violences faites aux femmes, sont diffusés sur les 38 communes du territoire.

- **Valoriser la place des femmes artistes**

Lors de la Journée internationale des droits des femmes,

la direction de la communication a réalisé 11 capsules vidéos mettant en lumière le portrait d'artistes femmes angoumoises.

Une campagne de communication s'est déployée sur tout le territoire à travers un affichage sur les abribus et équipements communautaires, représentant cette action.

Un QR Code était intégré au visuel, permettant aux habitants d'accéder aux interviews d'artistes, publiées sur le site de GrandAngoulême et ses réseaux sociaux.



- **Soutenir l'insertion professionnelle des femmes**

En collaboration le CIDFF, la direction de la cohésion sociale et de la politique de la Ville a choisi d'établir une priorité axée sur les femmes afin de les soutenir dans leurs recherches d'emploi, avec une attention particulière portée sur les femmes en situation de monoparentalité :

 **60 femmes accompagnées par le CIDFF dans le cadre du dispositif de la Cité de l'Emploi.**

- **Encourager l'entrepreneuriat des femmes**

Le dispositif L CREENT a pour objectif de confirmer le potentiel entrepreneurial des porteuses de projet :

 **12 participantes et deux promotions.**

- **Comprendre la mobilité de toutes et tous sur le territoire**

Dans le cadre du Schéma des mobilités, il a été identifié des territoires pilotes afin notamment accompagner les habitants et les femmes en particulier pour faciliter leur mobilité quotidienne.

- **Soutenir les acteurs de l'égalité**

GrandAngoulême apporte son soutien financier aux acteurs du territoire en faveur de l'égalité. Parmi les bénéficiaires :

 **Le Centre d'information sur les droits des femmes et des Familles
France-Victimes**

GrandAngoulême forme un réseau autour de l'égalité avec ses 38 communes, par le biais d'un groupe de travail égalité pour échanger sur des bonnes pratiques et travailler ensemble sur cet enjeu partagé.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

p.bardoulat@grandangouleme.fr

+33 6 86 41 17 14